



Analyses

Les organismes de formation professionnelle en Bretagne

Etude des Bilans Pédagogiques et Financiers de 2017 à 2021

mars 2024

Avant-propos

En France, la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé en profondeur le système de la formation professionnelle. Cette loi facilite notamment le recours au Compte Personnel de Formation (CPF), qui permet à chaque individu de se former tout au long de sa vie professionnelle. Elle a également contribué à libéraliser le marché de l'apprentissage en l'ouvrant à tous les organismes de formation et en assurant un niveau de financement pour chaque contrat. La gestion et le financement des contrats d'apprentissage sont assurés par les opérateurs de compétences.

Dans cette étude, nous nous intéressons aux organismes de formation professionnelle en Bretagne à partir des Bilans Pédagogiques et Financiers (BPF) de 2017 à 2021. Ces BPF sont transmis annuellement et portent sur le dernier exercice comptable clos de chaque organisme. Ces bilans déclaratifs fournissent de nombreuses informations sur l'activité des organismes, en particulier en ce qui concerne leur offre de formation, leur capacité et leurs ressources financières.

La formation professionnelle constitue un véritable secteur économique générant plus de 800 millions d'euros en 2021 en Bretagne. Sur la période observée, les produits liés à la formation professionnelle ont augmenté de 55%, le nombre d'organismes de formation professionnelle a lui augmenté de 22,6% sur 5 ans.

Le marché de la formation professionnelle est un secteur relativement dynamique, porté notamment par un nombre important de nouveaux prestataires de formation, principalement privés (indépendants, autoentrepreneurs, sociétés). Ce marché est également marqué par un fort renouvellement des organismes, 71% des prestataires ayant une ancienneté inférieure à 10 ans en 2021.

Principaux résultats :

- En Bretagne, 3083 organismes de formation (OF) ont transmis un Bilan Pédagogique et Financier en 2021.
- Ce nombre, en forte hausse, notamment en Bretagne par rapport au niveau national est à mettre en relation avec le nombre record d'organismes enregistrés en 2022, hausse qui se poursuit en 2023.
- Les organismes de formation bretons sont principalement localisés en Ille-et-Vilaine.
- Leur chiffre d'affaires est en hausse entre 2017 et 2021. 81% de l'activité résulte de seulement 7% des organismes de formation.
- Les OF bretons plus souvent financés par les Opérateurs de Compétences. Deux tiers des produits provenant de ces Opérateurs de Compétences financent des contrats d'apprentissage.
- Plus d'un million de stagiaires ont été déclarés en Bretagne en 2021, soit 53 millions d'heures de formation dont 55% pour des salariés et 11% pour des stagiaires en recherche d'emploi.
- Les stagiaires apprentis : un nombre en hausse et des formations plus longues que les autres stagiaires.
- Une forte hausse des formations à distance (FOAD).
- 7 stagiaires sur 10 sont formés dans les secteurs des services, et plus précisément un sur cinq dans la « sécurité des biens et des personnes, police. »



Contexte Réglementaire :

Les organismes de formation sont soumis à des obligations administratives spécifiques.

I-La télédéclaration d'activité :

Les prestataires de formation déposent une déclaration d'activité auprès du préfet de région (DREETS/ service régional de contrôle – article L6351-1 du code du travail).

Cette déclaration est une obligation pour toute personne qui réalise des actions concourant au développement des compétences au sens de l'article L. 6313-1 du code du travail.

En 2021, l'État simplifie les démarches pour la déclaration d'activité et propose de la réaliser en ligne via l'application « Mon activité formation ». La télédéclaration remplace l'envoi du formulaire Cerfa au service régional de contrôle de la DREETS Bretagne et des pièces justificatives qui l'accompagnent.

II-La télétransmission du bilan pédagogique et financier :

Le BPF est un document que les organismes sont tenus de transmettre chaque année, avant le 30 avril qui suit le dernier exercice comptable clos, au Service Régional de Contrôle (SRC) de la DREETS.

Le décret n°2021-900 du 5 juillet 2021 a introduit dans le Code du travail la possibilité pour les prestataires de formation de télétransmettre le bilan pédagogique et financier au moyen du portail "Mon Activité Formation".

Le bilan pédagogique et financier indique :

- 1° Les activités de formation conduites au cours de l'exercice comptable ;
- 2° Le nombre de stagiaires et apprentis accueillis ;
- 3° Le nombre d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis, ainsi que le nombre d'heures de formation dispensées, en fonction de la nature, du niveau, des domaines et de la durée des formations ;
- 4° La répartition des fonds reçus selon leur nature et le montant des factures émises par le prestataire ;
- 5° Les données comptables relatives aux prestations de formation professionnelle.

III- La certification Qualiopi :

À compter du 1^{er} janvier 2022, les organismes de formation doivent être titulaires de la certification Qualiopi pour bénéficier de fonds des financeurs mentionnés à l'article L.6316-1 du code du travail : les opérateurs de compétences, les associations Transitions Pro, l'État, les régions, la Caisse des dépôts et consignations (qui assure la gestion du CPF), Pôle emploi et l'Agefiph.

La certification accordée pour une durée de 3 ans, est délivrée au titre d'une ou plusieurs catégories d'actions : actions de formation, VAE, bilans de compétences, actions de formation par apprentissage. Les organismes certifiés sont identifiés par la marque de garantie Qualiopi, déposée auprès de l'INPI. Les sous-traitants n'ont pas l'obligation d'être certifiés. Il appartient au donneur d'ordre faisant appel à la sous-traitance ou à une société de portage salarial de s'assurer du respect du référentiel qualité par le sous-traitant ou le salarié porté.

Définitions :

Déclaration d'activité : Toute personne qui souhaite réaliser des prestations de formation professionnelle doit procéder, sous peine de sanctions, à une déclaration d'activité dans les 3 mois qui suivent sa première convention ou son premier contrat de formation. Cette obligation permet d'identifier l'ensemble des prestataires de formation intervenant en France et de disposer d'informations sur leur activité. Cet enregistrement n'est pas un agrément de l'État ; il permet seulement d'exercer sur le territoire et de figurer sur la liste publique des organismes de formation.

Chiffre d'affaires formation professionnelle : somme des montants des ventes de prestations de service ou de produits réalisées par une entité au cours d'un exercice comptable clos (sur une année). Ces chiffres ne reprennent que l'activité de formation professionnelle quand bien même l'entité aurait d'autres activités.

Un organisme de formation est une personne physique ou morale qui réalise des actions concourant au développement des compétences : actions de formation, bilans de compétences, actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, actions de formation par apprentissage.

Un organisme est privé s'il appartient en totalité ou en majorité à des personnes physiques ou morales (ex : association, mutuelle, fondation, SARL, SA...).

Un organisme est public s'il est sous le contrôle de l'Etat ou d'une collectivité locale (ex : organisme du ministère, CNED, CNAM...).

Un travailleur indépendant est une personne travaillant à son propre compte (ex : autoentrepreneur, EIRL...).

Source et champ :

Les données utilisées pour cette étude proviennent de la Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et des Statistiques (DARES). Elles sont issues des Bilans Pédagogiques et Financiers transmis par les Organismes de Formation en France de 2017 à 2021.

Il est également important de préciser que ces bases de données sont à usage statistique et n'ont en aucun cas une vocation de contrôle. Ces documents sont remplis de manière déclarative par les organismes, aucune vérification n'a a priori été faite auprès des organismes avant la transmission de ces données par la DARES.

Le champ de cette étude inclut :

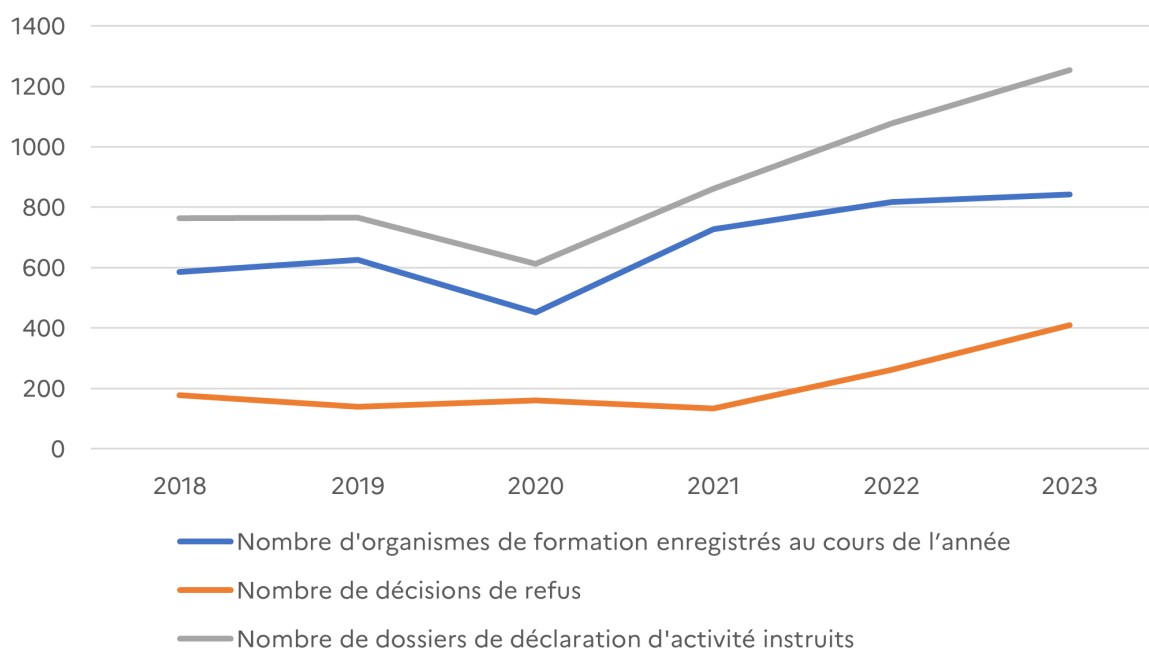
- les organismes de formation dont le siège social est basé en Bretagne. Ainsi, à titre d'exemple, l'AFPA, qui déclare son activité nationale en Ile-de-France, n'apparaît pas dans les données bretonnes et **ayant déclaré un chiffre d'affaires formation professionnelle non nul**.

I. Une augmentation record du nombre d'organismes de formation en Bretagne

Toute déclaration d'activité fait l'objet d'une instruction approfondie, dans un délai de 30 jours, par le Service Régional de Contrôle de la formation professionnelle. Cette instruction débouche :

- sur une demande de pièces justificatives complémentaires
- sur l'enregistrement de la déclaration d'activité : un récépissé avec le numéro de déclaration d'activité attribué est envoyé à l'organisme
- sur un refus d'enregistrement qui prend la forme d'une décision administrative dûment motivée (et susceptible de recours).

Une forte hausse du nombre de déclarations d'activité en Bretagne



En 2022, ce sont près de 1080 dossiers de déclaration d'activité qui ont été instruits par le Service Régional de Contrôle (SRC) de la DREETS Bretagne, soit une augmentation de 64% des dossiers instruits en 6 ans. Cette croissance s'accompagne également d'une hausse de la part des refus d'enregistrement de DA multiplié par 2,3 en l'espace de six ans. En 2023, ce nombre s'élève à plus de 1250 (dont 410 décisions de refus), ce qui porte à 4527 le nombre d'organismes de formation (OF) actifs au 31 décembre 2023. Parmi ces organismes de formation bretons, 149 détiennent en 2021 la qualification de Centre de Formation d'Apprentis (CFA) soit 4,8% des OF. Ce chiffre a également augmenté en 5 ans (27 CFA en plus).

Un organisme enregistré, c'est-à-dire qui bénéficie d'un numéro de déclaration d'activité (NDA), est susceptible de perdre ce dernier :

- en cas de non transmission de son BPF (caducité)
- en cas de transmission d'un BPF reflétant une activité nulle (caducité)
- suite à un contrôle du SRC (annulation)

A noter que quelques aménagements sur les cas de caducité ont été mis en place en période post COVID.

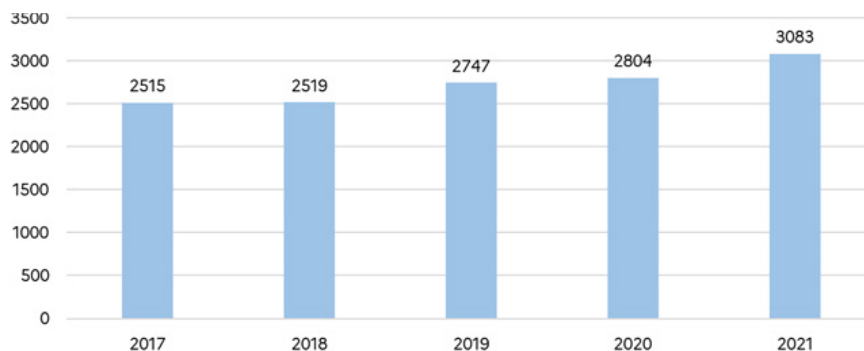
La présente étude, qui porte uniquement sur les enseignements issus des BPF transmis, exclut de fait :

- les organismes qui, malgré une activité, n'ont pas transmis leur BPF
- les organismes qui ont cessé leur activité en cours d'année et qui n'ont pas transmis leur BPF
- les organismes qui ne sont pas encore soumis à la transmission du BPF (exemple : 1^{er} exercice comptable sur une année scolaire, ou d'une durée supérieure à 1 an, sans pouvoir dépasser 2 années, ce qui va engendrer un décalage dans la transmission des données).

II. La typologie des organismes de formation bretons

En 2021, en Bretagne, 3083 organismes de formation ont transmis un Bilan Pédagogique et Financier, soit 3,9% des organismes de France Métropolitaine. Entre 2017 et 2021, la Bretagne a enregistré une forte hausse : avec 22,6% organismes en plus en 5 ans, elle se situe au 4^e rang des plus fortes hausses. Au niveau national, le nombre atteint près de 78 800 et la hausse reste inférieure à celle de la région (+20,7% entre 2017 et 2021).

Evolution du nombre de BPF transmis en Bretagne entre 2017 et 2021

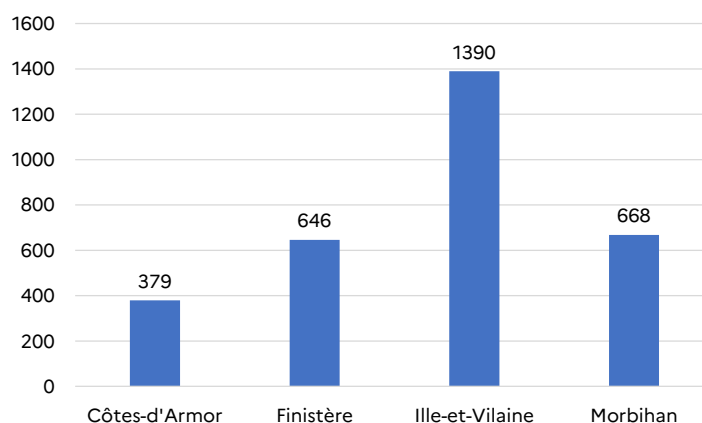


Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Des organismes de formation principalement localisés en Ille-et-Vilaine

Avec 1 390 structures, l'Ille-et-Vilaine concentre près la moitié des organismes qui ont déclaré leur BPF, suivi du Morbihan et du Finistère, avec près de 21% du nombre d'organismes chacun. Enfin les Côtes-d'Armor est le département hébergeant le moins d'organismes (379 soit 12,3%).

Répartition des organismes de formation par département en 2021



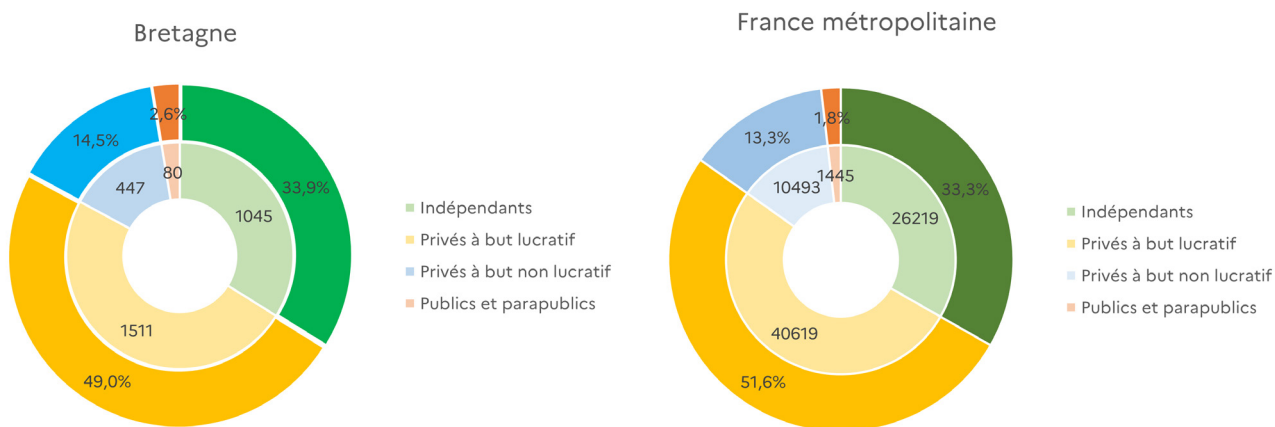
Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Des organismes de formation au statut juridique similaire à la moyenne nationale, avec des spécificités selon les départements bretons

En Bretagne, en 2021, la répartition des statuts juridiques des organismes de formation est très similaire à celle observée en France Métropolitaine : 97,4% des organismes de formation sont des organismes privés (97%).

Ces structures ont connu la plus grande augmentation entre 2017 et 2021 : +23,2% en Bretagne et +21,4% en France Métropolitaine. En particulier, les indépendants ont vu leur nombre fortement augmenter : +20,1% en un an, +52,6% par rapport à 2017.

Répartition des organismes de formation par statut juridique en 2021



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers



Statut juridique des organismes de formation bretons

	Nombre en 2021	Part	Evolution annuelle	Evolution par rapport à 2017
Organismes privés	3003	97,4%	10,3%	23,2%
à but lucratif	1511	49,0%	7,5%	19,4%
à but non lucratif	447	14,5%	0,0%	-8,2%
travailleurs indépendants	1045	33,9%	20,1%	52,6%
Organismes publics et parapublics	80	2,6%	-1,2%	2,6%
Ensemble	3083	100,0%	10,0%	22,6%

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Dans les Côtes-d'Armor, les organismes à but lucratif représentent 43,8% des organismes (49% au niveau régional). En Ille-et-Vilaine, on compte jusqu'à 1359 organismes privés pour 1390 organismes au total, dont plus de la moitié (55%) sont des organismes à but lucratif. Dans le Morbihan, 42,5% sont des organismes privés indépendants contre seulement 33% au niveau régional.

Répartition des statuts juridiques par département

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Organismes privés	366	624	1359	654	3003
à but lucratif	166	295	750	300	1511
à but non lucratif	65	110	202	70	447
travailleurs indépendants	135	219	407	284	1045
Organismes publics et parapublics	13	22	31	14	80
Ensemble	379	646	1390	668	3083

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

III. Le bilan financier des organismes de formation en Bretagne

Un chiffre d'affaires en forte hausse entre 2017 et 2021, concentré dans une minorité d'organisme de formation

En 2021, le montant total du chiffre d'affaires des organismes de formation en Bretagne s'élève à plus de 800 millions, ce qui représente 3,4% du chiffre d'affaires de France Métropolitaine. Ce chiffre d'affaires est composé à 74,3% du chiffre d'affaires des organismes privés. Les organismes publics et parapublics ne participent qu'à hauteur de 10% chacun à ce chiffre.

Le chiffre d'affaires moyen des organismes de formation atteint près de 262 000 euros contre 298 000 euros au niveau national. Il varie fortement suivant le type d'organisme : les organismes publics et parapublics pèsent davantage que les travailleurs indépendants, alors que les organismes privés à but non lucratif représentent le double de ceux à but lucratif (468 539 euros).

Le chiffre d'affaires en Bretagne a augmenté de 56% entre 2017 et 2021 et de 45,2% entre 2020 et 2021. Seul le chiffre d'affaires des organismes publics a diminué en 5 ans (-9,1%). Inversement, le chiffre d'affaires des structures privées et parapubliques a fortement augmenté (respectivement +63,7% et +203,8%) entre 2017 et 2021.

Le chiffre d'affaires moyen enregistre une hausse de 32% entre 2020 et 2021 (63 500 euros) et de 27,2% entre 2017 et 2021. Les évolutions sont différentes suivant les types d'organismes : le chiffre d'affaires moyen des organismes indépendants s'est stabilisé entre 2017 et 2021 (+0,3%) alors que celui des organismes privés à but lucratif a augmenté de 104,6% et de 317,8% pour les organismes parapublics.

Répartition des produits réalisés au titre de la formation professionnelle en Bretagne en 2021

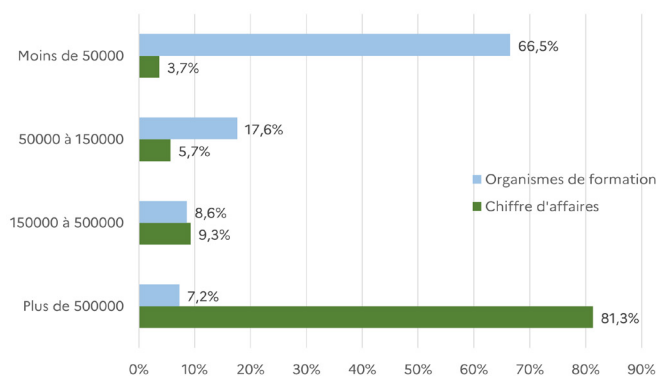
	Chiffre d'Affaires (en €)	CA moyen (en €)	Répartition (%)	Evolution du CA sur 1 an (%)	Evolution du CA 2017-2021	Evolution du CA moyen sur 1 an (%)	Evolution du CA moyen 2017-2021
Organismes privés	599 427 066	199 609	74,3	41,8	63,7	28,6	32,8
à but lucratif	364 519 707	241 244	60,8	42,4	53,2	32,5	28,2
à but non lucratif	208 426 287	466 278	34,8	40,6	88,0	40,6	104,8
travailleurs indépendants	26 481 072	25 341	4,4	42,3	53,0	18,5	0,3
Organismes publics	107 469 850	1 492 637	13,3	21	-9,1	22,7	-15,4
Organismes parapublics	100 173 135	12 521 642	12,4	125,4	203,8	125,4	317,8
Total	807 070 051	261 781	100	45,2	56,0	32,0	27,2

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Deux tiers des organismes de formations ont un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 €, mais ne représentent que 3,7% du chiffre d'affaires régional. A contrario, seulement 7,2 % ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros, mais ils concentrent 81,3% du chiffre d'affaires régional.

Ces chiffres se reflètent à l'échelle nationale car on observe sensiblement les mêmes proportions d'organismes par tranche de chiffre d'affaires.

Répartition des organismes et des chiffres d'affaires par tranche en 2021 (en euros)



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Les organismes de formation professionnelle bretons principalement financés par les Opérateurs de Compétences

Les organismes de formation professionnelle perçoivent des fonds de la part de différents acteurs. Les principaux financeurs en Bretagne sont les Opérateurs de Compétences (OPCO) avec 380 millions d'euros, au titre de la formation professionnelle, soit 48 % de l'ensemble des chiffres d'affaires en 2021. Cette part est moins élevée au niveau national : 40,3%. A contrario, 31% provient de fonds privés contre 35% au niveau national.

Origine des fonds perçus par les organismes de formation en 2021

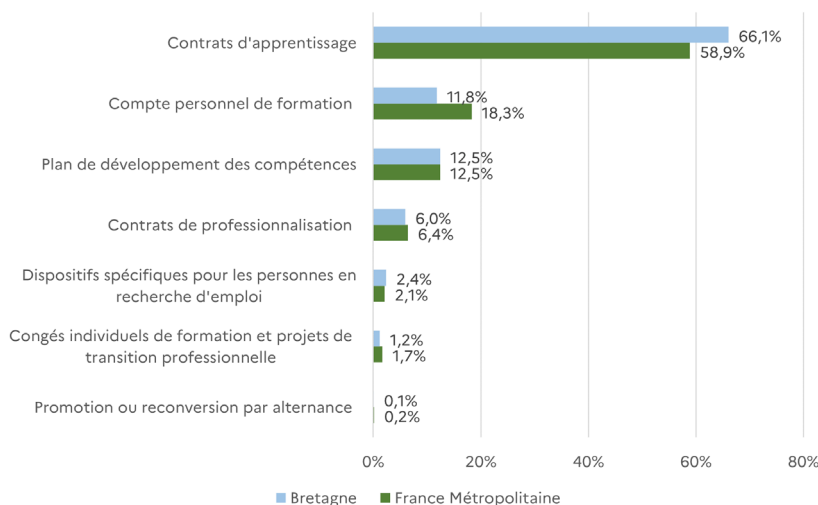
	Bretagne			France Métropolitaine		
	Chiffre d'affaires (en €)	Répartition (%)	Evolution sur 1 an (%)	Chiffre d'affaires (en €)	Répartition (%)	Evolution sur 1 an (%)
Produits provenant de fonds privés	247 124 752	30,9	23,4	8 232 102 757	35,3	20,9
Produits provenant des OPCO	381 690 297	47,8	84	9 401 452 779	40,3	56,2
Produits provenant des pouvoirs publics	145 294 574	18,2	21,6	4 457 895 606	19,1	21,8
Autres produits	24 611 850	3,1	16	1 252 600 147	5,3	63,6
Total	798 721 473	100	45,6	23 344 051 289	100	35,3

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Près de deux tiers des produits provenant des Opérateurs de Compétences financent des contrats d'apprentissage

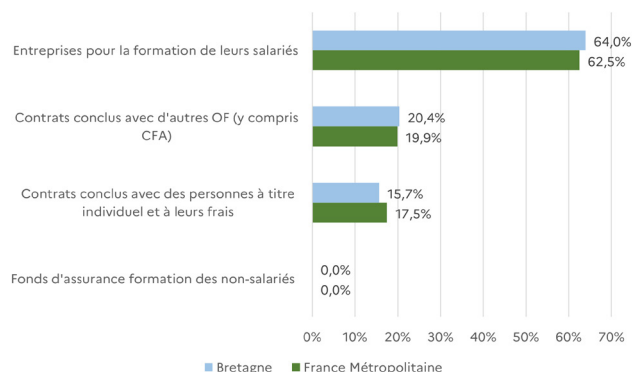
Plus de 66% des produits en provenance des Opérateurs de Compétences sont issus d'actions dispensées dans le cadre de contrats d'apprentissage, ce qui représente 252 millions d'euros (58% au niveau national).

Origine des produits provenant des OPCO en 2021



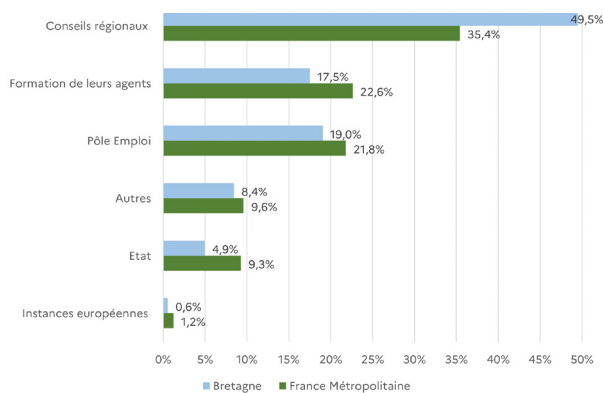
Sur les 247 millions d'euros des fonds privés, la très grande majorité des produits proviennent des entreprises pour la formation de leurs salariés (64% soit 158 millions d'euros). Les contrats conclus avec d'autres organismes représentent environ 20% des fonds et correspondent aux prestations réalisées en sous-traitance.

Origine des produits provenant de fonds privés en 2021



Pour les fonds en provenance des pouvoirs publics, ce sont au total 145 millions d'euros perçus en 2021 dont près de la moitié provient des Conseils Régionaux (72 millions d'euros), contre seulement 35% au niveau national. Les fonds publics de Pôle Emploi représentent 28 millions d'euros soit 19%.

Origine des produits provenant des pouvoirs publics en 2021



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) a été créé en 2014 avec la mise en vigueur de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie et fait ainsi suite au Droit Individuel à la Formation (DIF) instauré par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004. Il s'agit d'un droit permettant à tous les actifs et demandeurs d'emploi et ce, tout au long de leur vie active, d'accéder à des formations professionnelles.

Ce dispositif a ensuite été réformé avec la loi du 5 septembre 2018. Le CPF est désormais un compte alimenté tous les ans en euros (et non plus en heures) que les candidats peuvent utiliser afin de financer des formations pendant ou en dehors de leur temps de travail.

Depuis 2019, le nombre de mobilisations du CPF a considérablement augmenté. En Bretagne en 2021, les produits issus du CPF représentent 45 millions d'euros (+33 millions par rapport à 2019), augmentation qui s'explique par plusieurs facteurs.

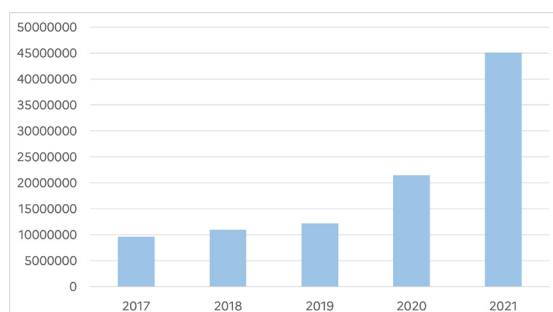
D'une part, à la suite de la réforme, une sensibilisation et une campagne de communication ont permis de mettre en avant les opportunités offertes par le CPF rénové.

D'autre part, la pandémie du COVID-19 a joué un rôle prépondérant dans la mise en avant de ce dispositif puisqu'elle a fortement influencé la digitalisation de l'offre de formation. La transition vers des formats en ligne ou à distance a ainsi facilité l'accès aux formations et a alors pu inciter les personnes à recourir à leur CPF.

Enfin, le marché du travail a également connu un certain nombre de bouleversements en raison de la crise économique émanant de la pandémie. De nombreuses personnes ont été confrontées à des licenciements, à des changements de carrières forcés ou à une volonté de changer de carrière professionnelle... Dans ce contexte, le CPF a pu être une opportunité pour se reconverter et se réorienter professionnellement.

On peut également supposer que les campagnes de phishing ont pu avoir un impact sur la quantité de formations enregistrées via le CPF. Depuis quelques années, de nombreux messages frauduleux concernant le Compte Personnel de Formation circulent et ont malgré eux pu réinformer sur l'existence de cette plateforme.

Evolution des produits pour des actions dispensées dans le cadre du Compte Personnel de Formation (en euros)



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

IV. Les stagiaires de la formation professionnelle en Bretagne

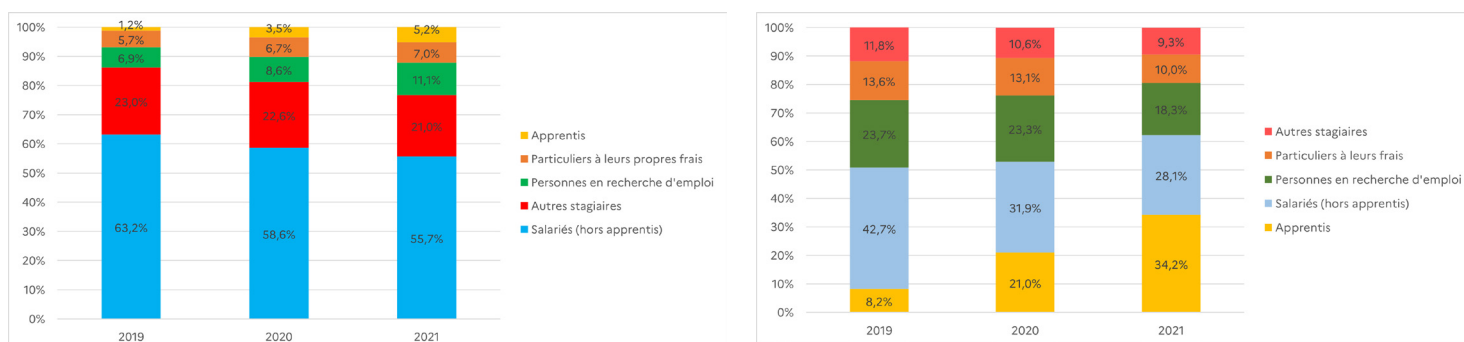
Plus d'un million de stagiaires en Bretagne en 2021, dont 11% en recherche d'emploi

Selon les bilans pédagogiques et financiers renseignés par les organismes de formation, en 2021, plus d'un million de stagiaires ont été formés en Bretagne, soit plus de 53 millions d'heures de formation (3,5% des stagiaires de France métropolitaine). La part du nombre d'heures de formation suivies en Bretagne atteint 3,8%.

Plus de la moitié de ces stagiaires sont des salariés : 55% en Bretagne contre 60% au niveau national.

Les apprentis ne regroupent que 5% des stagiaires, et représentent plus de 34% des heures de formation (30% en France métropolitaine). En moyenne, les apprentis suivent des formations jusqu'à 3 fois plus longues que les autres stagiaires. En 2021, il s'agissait pour les apprentis de 330 heures en Bretagne et 300 heures en France métropolitaine contre 83 heures en Bretagne et 122 heures en France Métropolitaine pour les personnes en recherche d'emploi. Les salariés quant à eux, suivent les formations les plus courtes avec une durée moyenne de 21 heures au niveau national.

Répartition des stagiaires par catégorie de stagiaires formés entre 2019 et 2021 en Bretagne (en % de stagiaires à gauche et en % d'heures à droite)



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Un nombre de stagiaires apprentis en hausse et des formations plus longues

Le nombre de stagiaires est en hausse : + 6,9% par rapport à 2019. Le nombre d'heures de formations a fortement augmenté entre 2019 et 2021, passant de 39 millions d'heures à 53 millions soit +35,8% en 2 ans. Les formations proposées par les organismes sont donc devenues plus longues et leur durée a augmenté en moyenne de près de 10 heures.

On observe également que, depuis 2019, le nombre de salariés est en baisse (-5,9%) alors que le nombre de particuliers qui financent personnellement leur formation est en hausse (+31,2%).

Le nombre de personnes en recherche d'emploi formées est en forte progression (+72,1%) par rapport à 2019. La mise en place du plan d'investissement dans les compétences (PIC) à partir de 2019 explique en grande partie cette forte hausse des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi.

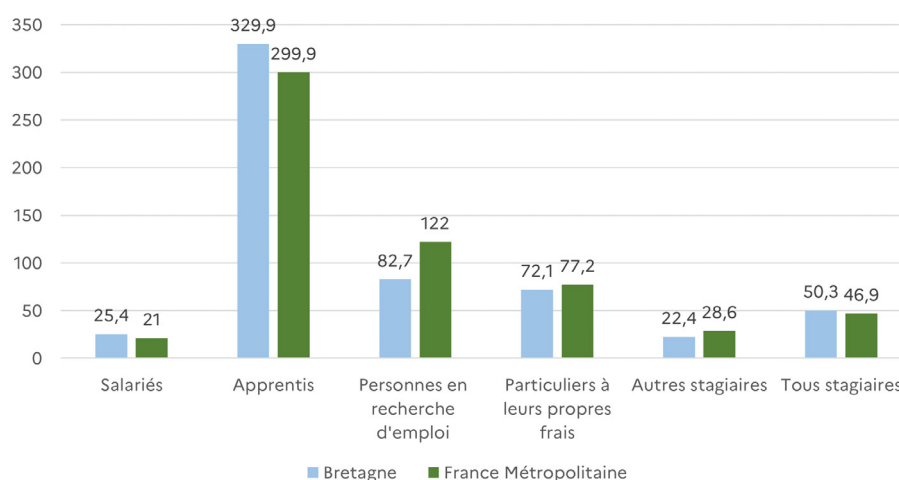
La réforme de l'apprentissage dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » et l'intégration de l'apprentissage dans le champ de la formation professionnelle ont profondément modifié le paysage de l'apprentissage depuis 2018. Ainsi cela a modifié la répartition des stagiaires et des heures. Le nombre d'apprentis formés a connu la plus forte augmentation : +370,6% par rapport à 2019, la durée moyenne des formations pour les apprentis atteint près de 330 heures en 2021 et reste plus élevée qu'au niveau national (300 heures en moyenne pour les apprentis au niveau national).

Pour l'ensemble des stagiaires, la durée moyenne des formations en Bretagne est de 50,3 heures en 2021, contre 46,9 heures au niveau national. Cette durée moyenne a fortement progressé en Bretagne, puisqu'elle atteignait 39,6 heures en 2019 et seulement 27,5 heures en 2017.

La durée moyenne varie fortement suivant la catégorie de stagiaire formé. Avec 25,7 heures, elle est en-dessous de la moyenne pour les salariés, mais reste plus élevée que pour les salariés au niveau national (21 heures pour les salariés au niveau national).

En comparaison au niveau national, pour les personnes en recherche d'emploi, la durée moyenne des formations est moins élevée en Bretagne : 82,7 heures contre 122 en France métropolitaine.

Durée moyenne des formations par catégories de stagiaires (en heures) en 2021



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

Une forte hausse des formations à distance (FOAD)

Le nombre de stagiaires suivant des formations à distance a quasiment été multiplié par 7, passant de près de 20 000 à près de 132 000 en trois ans. Ce phénomène est en grande partie lié à la crise sanitaire, avec l'utilisation de plateformes de e-learning ou « blended learning » pour pouvoir continuer à offrir des formations durant les période de confinement.

Seulement un stagiaire sur quatre en formation certifiante en Bretagne

Plus d'un stagiaire sur 4 (soit plus de 263 000 stagiaires) ont suivi une formation certifiante. En particulier, près de 14% des stagiaires ont suivi une formation visant un diplôme, titre ou certificat enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), concentrant plus de 60% des heures de formation de la région.

Les bilans de Compétences avec 8 200 stagiaires, soit 0,8% et les Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) avec 5 000 stagiaires sont plus faiblement représentés.

Près de trois stagiaires sur quatre ont suivi d'« autres formations professionnelles », qui regroupent notamment des formations non certifiantes telles que des e-formations sur de l'initiation, du perfectionnement, de la préqualification, de la remise à niveau ou de la maîtrise des savoirs de base représentant la très grande majorité des formations.

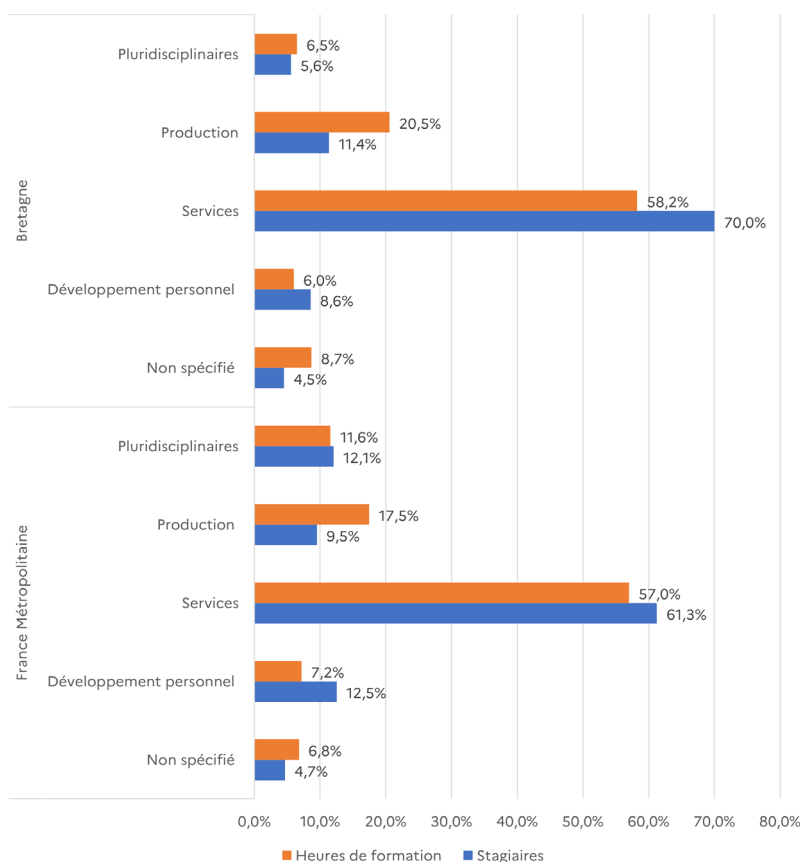
Répartition des stagiaires et des heures selon le type de formation

	Bretagne		France Métropolitaine	
	Repartition des stagiaires (%)	Répartition des heures (%)	Repartition des stagiaires (%)	Répartition des heures (%)
Formation visant un diplôme ou titre ou certificat enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)	13,6	60,6	13,4	58,6
Niveau 2	0,4	0,2	1,2	0,4
Niveau 3 (BPE, CAP)	27,9	26,3	20,9	22,4
Niveau 4 (Baccalauréat)	14,5	17,8	11,5	16,2
Niveau 5 (BPTS, DEUG, DUT...)	14,1	22,1	15,1	22,1
Niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat...)	24,1	28,8	25,7	33,9
Certificat de qualification professionnelle (CQP) sans niveau de qualification	5,5	1,3	3,5	1,1
Autres formations certifiantes	11,3	6,2	10,4	5,8
Formation visant une certification CQP ou une habilitation enregistrée au RS (répertoire spécifique)	86,6	86,5	89,1	83,7
Formation visant à obtenir un CQP n'étant ni enregistré au RNCP ni au RS	13,4	13,5	10,9	16,3
Bilan de compétences	0,8	0,2	0,6	0,3
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,5	0,1	0,9	0,3
Autres formations professionnelles	73,9	32,9	74,8	35,0

7 stagiaires sur 10 formés dans le secteur des services...

Les formations les plus suivies en Bretagne ainsi qu'en France Métropolitaine sont celles relatives au secteur des services. En Bretagne, en 2021, ces formations représentent à elles seules trois quarts des heures de formation et plus de la moitié des stagiaires. En revanche, à l'échelle nationale, davantage de stagiaires suivent des formations dans les domaines pluridisciplinaires (12,1% au niveau national contre 5,8% en Bretagne) et à l'inverse moins dans le secteur de la production.

Répartition des stagiaires et heures de formation par grande spécialité de formation en Bretagne et France Métropolitaine



Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

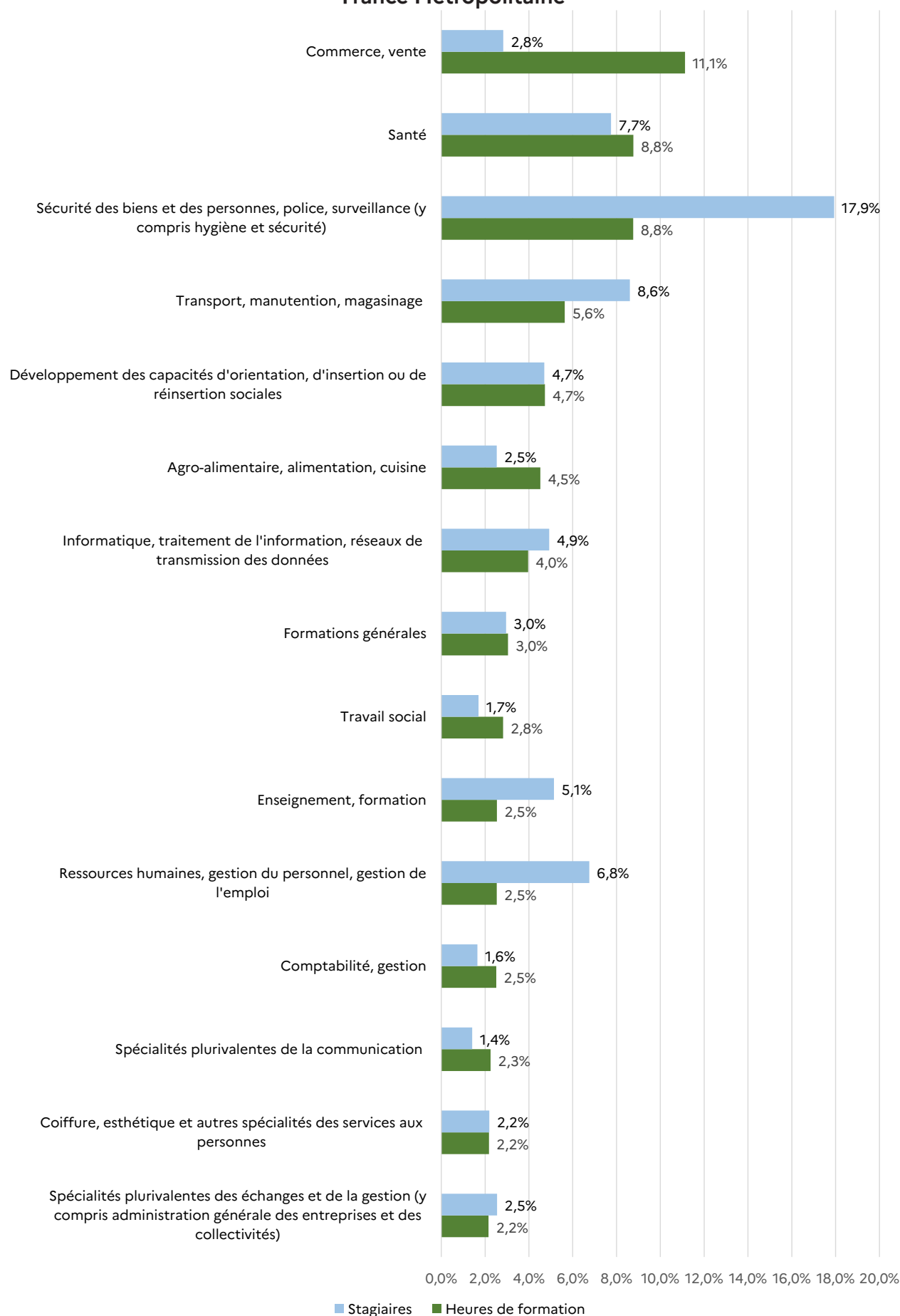
... en particulier la « sécurité des biens et des personnes, police » avec près d'un stagiaire sur cinq

En Bretagne en 2021, la spécialité de formation la plus suivie est « Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance » qui concentre 182 000 stagiaires (18% des stagiaires de la région). En revanche, cette spécialité ne représente que 8,8% des heures suivies, les formations étant plutôt de courte durée (16 heures en moyenne).

Les formations les plus longues sont celles dans les domaines du « commerce et vente » : plus de 28 000 stagiaires (2,8 %) pour 5,4 millions d'heures de formation (11,1%), soit des formations de 190 heures en moyenne.

Parmi les principales formations, sont également représentés le « transport, manutention, magasinage » (8,6% des stagiaires et 5,6% des heures) et la « santé » (7,7% des stagiaires et 8,8% des heures).

Répartition des stagiaires et heures de formation par grande spécialité de formation en Bretagne et France Métropolitaine



Lorsque l'organisme de formation remplit le cerfa, il ne lui est demandé d'inscrire que les 5 principales spécialités de formation.

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

La sous-traitance

Dans le BPF, plusieurs rubriques sont dédiées à la sous-traitance opérée par les organismes de formation. Il existe alors deux cas de figures :

- L'organisme délègue ses formations à un autre organisme
- L'organisme se voit confier des formations par un autre organisme

L'organisme de formation doit alors renseigner un certain nombre d'informations concernant cette sous-traitance telles que le nombre de personnes extérieures intervenant dans le cadre de contrats de sous-traitance, les charges liées à l'achat de prestations de formation ainsi que le nombre de stagiaires et d'heures de formation confiés (dans un sens ou dans l'autre).

En 2021, 388 organismes de formation bretons ont confié leur formation à d'autres organismes (12,6% des organismes bretons sont concernés), et à l'inverse, 1 128 organismes bretons se sont vu confier des formations par d'autres structures, soit près de 40 % des structures bretonnes.

L'organisme de formation est donneur d'ordres :

Selon les bilans pédagogiques et financiers, 97 000 stagiaires ont été confiés par un organisme breton à un autre organisme, ce qui représente 9,2% des stagiaires formés. Du point de vue des heures de formation, elles représentent un cumul de 3 978 000 heures (7,5%).

Organismes de formation donneur d'ordres

	Stagiaires	Heures de formation
Organismes privés	91 835	3 621 230
<i>à but lucratif</i>	57 973	1 009 733
<i>à but non lucratif</i>	28 285	2 301 182
<i>travailleurs indépendants</i>	5 577	310 315
Organismes publics	4 964	261 045
Organismes parapublics	233	95 577
Total	97 032	3 977 852

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers

L'organisme de formation est sous-traitant :

Ce sont 37% des stagiaires (soit 395 600) en Bretagne concernés par une formation confiée à un organisme sous-traitant pour un total de plus de 7 046 600 heures.

Organismes de formation sous-traitants

	Stagiaires	Heures de formation
Organismes privés	195 222	6 467 562
<i>à but lucratif</i>	91 082	2 769 217
<i>à but non lucratif</i>	12 102	952 854
<i>travailleurs indépendants</i>	92 038	2 745 491
Organismes publics	4 576	552 809
Organismes parapublics	583	26 273
Total	200 381	7 046 644

Source : DARES, Bilans Pédagogiques et Financiers



Bibliographie

Publication nationales :

[Premiers résultats de l'enquête sur la Certification Qualiopi | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\) \(novembre 2023\)](#)

[L'impact de la crise sanitaire sur les entreprises et leurs organismes de formation | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\) \(octobre 2021\)](#)

[La valeur ajoutée des organismes de formation | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\) \(août 2021\)](#)

[Les prestataires de formation continue en 2011 | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\) \(octobre 2013\)](#)

Publications régionales :

[Les organismes de formation dans les Hauts-de-France \(janvier 2023\)](#)

[Bilan 2020 de l'activité des organismes de formation en Normandie - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

BPF :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/bilan-pedagogique-et-financier-bpf-organismes-de-formation-c-est-le-moment-de>

<https://info.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/>

Compte Personnel de Formation :

[L'histoire du CPF, l'ancien Droit Individuel à la Formation \(DIF\) \(moncompte-personnel-formation.fr\)](#)

[Réforme formation professionnelle en 7 points - OPCO 2i](#)

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation>

Loi du 5 septembre 2018 pour l'Avenir Professionnel :

<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/textes-et-circulaires/lois/article/loi-avenir-professionnel>

[Réforme formation professionnelle en 7 points - OPCO 2i](#)

Opérateurs de Compétences :

[Les opérateurs de compétences \(OPCO\) - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)